

Informations au sujet des autorisations « visiteur »

Les visiteurs souhaitant stationner leur véhicule dans la Zone 1 (Vieux Bourg) ou dans la Zone 2 (Ville Basse) peuvent acquérir une autorisation électronique de stationnement via l'app Parkingpay ou via le site internet parkingpay.ch :

- **Visiteur – 1 jour : coût CHF 10.00**
- **Visiteur - 1 semaine : coût CHF 50.00**

La procédure se fait en 3 étapes

1. Créer un compte Parkingpay
2. Commander la vignette en choisissant :
 - la zone 1 (Vieux Bourg) ou la zone 2 (Ville Basse)
 - le type d'autorisation « visiteur »
 - la durée (après avoir validé le véhicule pour lequel vous en avez besoin)
3. Acheter l'autorisation. Le paiement se fait directement au moyen de l'application ou via le site internet.

Si vous n'êtes pas en mesure d'effectuer les démarches en ligne, vous avez la possibilité de vous rendre au guichet de l'administration communale, route des Addoz 68, 2017 Boudry pendant les horaires d'ouvertures.

L'administration communale